

Assemblée Générale Ordinaire NID'énergies 2025

28 Septembre 2025



RAPPORT
D'ACTIVITÉ



RAPPORT
FINANCIER



CONSEIL DE
GESTION

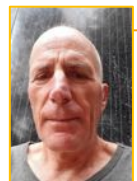


PERSPECTIVES ET
PROPOSITION

Rapport d'activité



Les membres actifs en 2024-2025



Jean-Jacques HUIBAN

Exploitation & Maintenance. Expertise technique
Villefontaine
Actionnaire depuis 2021



Philippe TISSERAND

ACC
Saint-Savin
Membre du CG depuis 2020



Arnaud DE FRESLON

Projets PV
Saint-Savin
Membre du CG depuis 2020



Emmanuel DURAND

Administration
Saint-Alban de Roche
Membre du CG depuis 2020



Christian FEURER

Exploitation & maintenance
Villefontaine
Membre du CG depuis 2020



Sylvain BUSSIERE

Exploitation & maintenance



Noémie HUMBERT

Ancienne trésorière
Sud-Grésivaudan



Florent LAVAL

Coordination
Vaulx-Milieu
Président du CG depuis 2020



Gérald MARTIN

Communication, Admin
Villefontaine
Membre du CG depuis 2020



Pierre GIROUD

Exploitation & Maintenance
Meyrié
Actionnaire depuis 2018



Pauline METGE-TEYSSIER

Mobilisation
L'Isle d'Abeau
Membre du CG depuis 2018



Alexandre MANZANILLA

mobilisation
Bourgoin-Jallieu
Membre du CG depuis 2024



Michel LACREUSE

Projets PV
L'Isle d'Abeau
Membre du CG depuis 2024



Sylvie DELORME

Mobilisation
Maubec
Actionnaire depuis 2025



Michel Gallice

Trésorier
Pont de Beauvoisin
Actionnaire depuis 2024

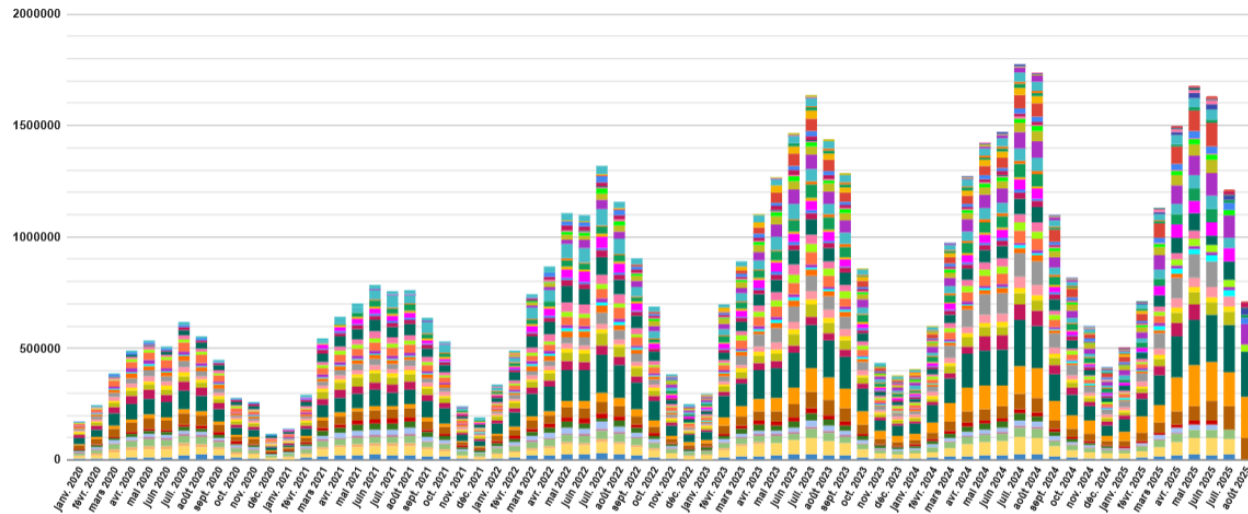
Nous ont rejoint cette année

A dû nous quitter

Ca fait 14 !

Les Centrales Villageoises au delà de NID'énergies

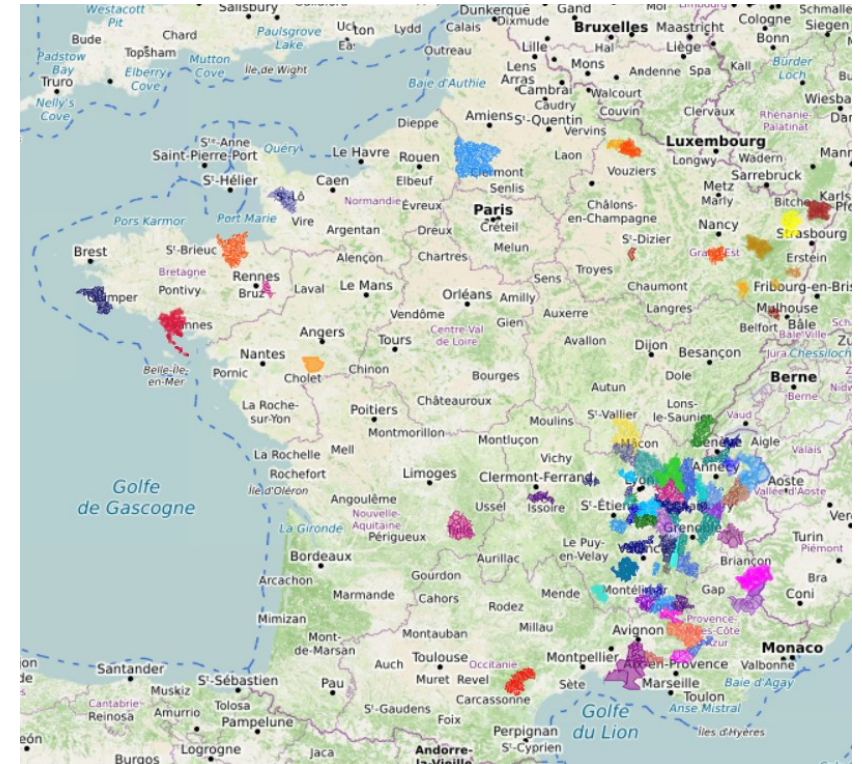
Production (kWh) des Centrales Villageoises Photovoltaïques en service



Actualités 2024

- Extension du réseau en Normandie, Bretagne, Grand-Est
- Recrutement de 2 salariées et stagiaires supplémentaires (total 5 personnes)
- 5 opérations d'ACC en production | 10 en projet
- 21 CV partenaires de Solarcoop pour achat groupés de kit
- 14 projets de PV au sol en cours (en propre ou avec ENERCOOP)

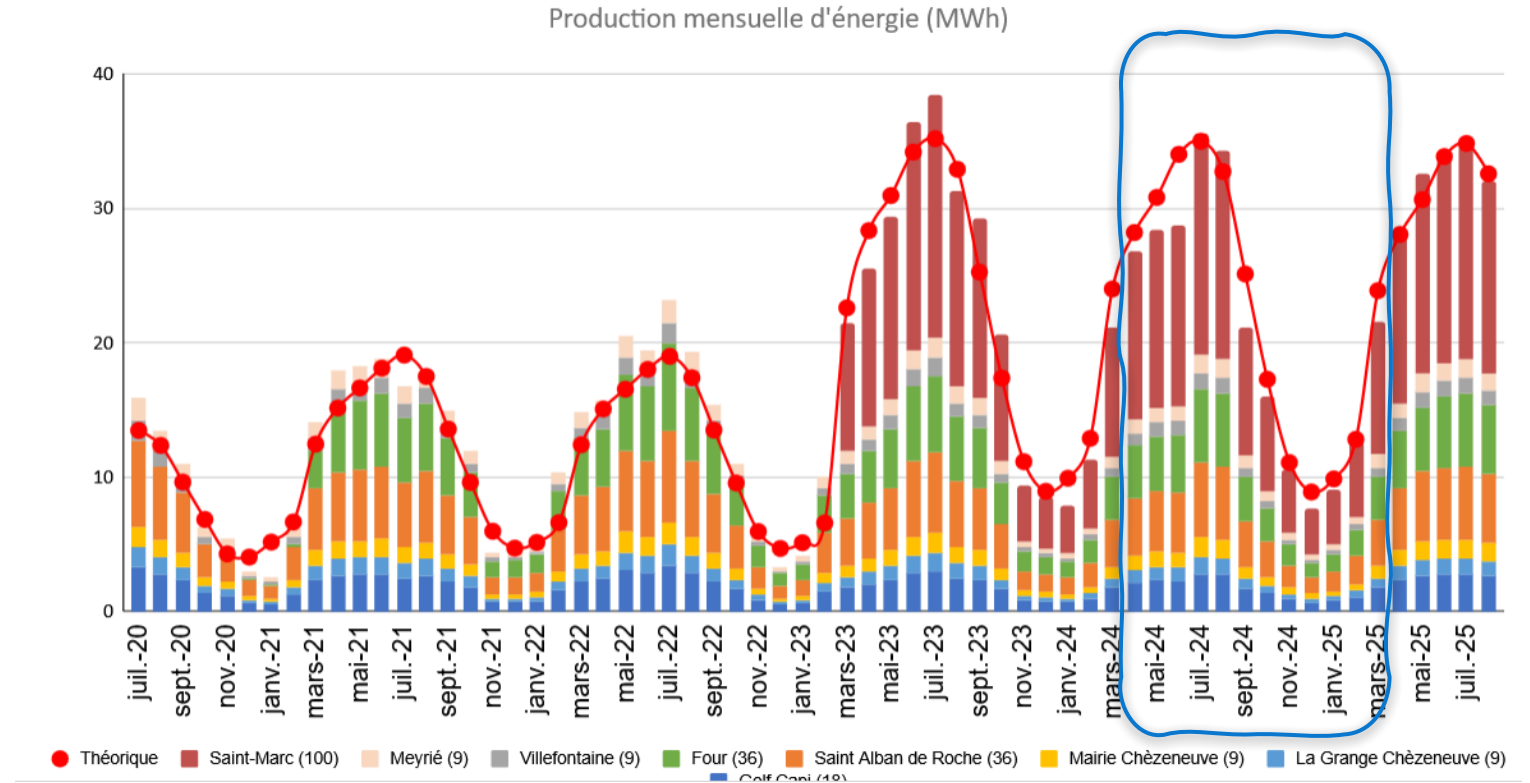
- 74 territoires impliqués (+8)
- Dont 50 en production avec 530 installations PV
- 8 100 actionnaires



Suivi de production

Période Avril 2024 - Mars 2025

Réelle vs théorique : - 6%



Exploitation PV

Maximiser la disponibilité des installations dans le temps



	Totaux	Maison de quartier des fougères Villefontaine	La grange de Chèzeneuve	La Mairie de Chèzeneuve	Golf 3 Vallons	Logements communaux Meyrié	Salle polyvalente Four	Complexe Sportif Saint Alban	Lycée Saint Marc
Nb jour prod	2920	365	365	365	365	365	365	365	365
nb jour d'arrêt	2	0	0	0	0	2	0	0	0
Disponibilité (temps)	99,9%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	99,5%	100,0%	100,0%	100,0%
Perte estimée revenu	20,00 €	0	0	0	0	20	0	0	0

Disponibilité réelle au dessus de la cible du Business Plan (98,5 %)

Impact financier des interruptions : 20 €

Aléas d'exploitation :

- Toujours quelques soucis de réseau ENEDIS à Four. Indémnisé. Correction définitive attendue en 2025
- Pb de réseau ENEDIS à Chèzeneuve en T2 2025 – semble corrigé

Réalisations et travaux :

- Contractualisation contrôle ERP à Four

Maintenance régulière

- ✓ Visite de contrôle de tous les sites
- ✓ Contrôle réglementaire ERP effectué à Saint-Alban

A prévoir

- ☐ Construction casquette pour onduleur à Saint-Alban
- ☐ Test nettoyage des panneaux à Saint-Marc
- ☐ Recâblage à Meyrié
- ☐ Contractualisation contrôle ERP à Saint-Marc

Projets photovoltaïques

Localité	Bâtiment	Puissance visée	Commentaire	Statut
Extension Saint-Marc	Extension du lycée	100 kWc	Modèle : Location pour ACI+ACC Investissement : 85 k€ Chantier prévu en Nov 2025	A contractualiser
Pont de Beauvoisin (VDD)	Collège privé Jean-d'Arc	117 kWc	Modèle : Location pour ACI Investissement : 115 k€ Chantier Toussaint 2025 + Février 2026 Mise en service : Février 2026	En cours 
Val de Virieu (VDD)	Halle des sports, école	43 + 100 kWc	2024 : Assistance à maîtrise d'ouvrage – aspects juridiques	Attente appel d'offre
Nivolas-Vermelle	Gymnase		Opportunité ACC patrimoniale étudiée	Abandonnée (rénovation toiture à prévoir)
Saint-Alban de Roche	Nouvelle école maternelle		Opportunité ACC patrimoniale étudiée	En suspend (Chantier reporté)
Romagnieu	Rénovation base de loisir	100 – 150 kWc	Discussions en cours avec la mairie pour définir une stratégie globale	En maturation

Levée de fond 2025

Objectif : 55 k€

Besoins de trésorerie	
Projets PV courts terme (350 kWc)	60 k€
Tréso pour futurs projets PV (250 kWc)	40 k€
Remboursement actions CAPI et CIGALE	10 k€
Financement mobilisation et participations	10 k€
Total	120 k€

Financement
sécurisé



Phase 1 : actionnaires

Mars 2025

Objectif : 10 k€

Réalisé : 12,5 k€

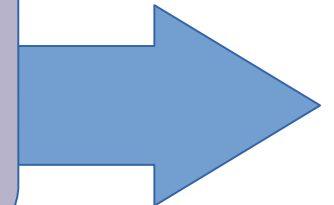


Phase 2

Juin 2025 – Fév 2026

Objectif : 45 k€

Réalisé à date : 1000 €



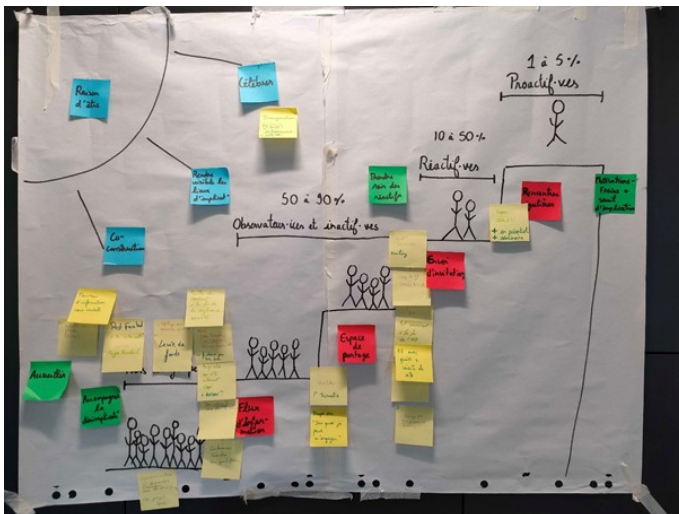
Mobilisation Bénévolat

« Nous existons pour amplifier la capacité d'agir des citoyens en faveur de la transition énergétique du Nord Isère »

Accompagnement par l'ANCV: Juliette Rasse (Budget : 5,5 k€)

Réalisé:

- Un séminaire de lancement le dimanche 13 avril 2025 => un plan d'action
- Un travail sur la raison d'être le 5 mai 2025
- Une analyse de nos documents de communication par Juliette en lien avec un petit groupe de travail => création du kakémono, mise à jour de flyers
- un café d'information « Café Solaire » en entreprise (Cerema)



A mettre en place:

- des apéros/cafés dans des bars/cafés; en entreprises
- une projection de film suivie d'un débat
- réunions publiques (Saint-Marc et Jeanne d'Arc)
- article pour les magazines de la CAPI et VDD
- Structurer l'accueil des nouveaux bénévoles




DEVENEZ ACTEUR !

Amplifions
la **CAPACITE d'AGIR**
des citoyens en faveur de la
TRANSITION ENERGETIQUE
du Nord-Isère



Un collectif de bénévoles ouvert à toutes et tous



Pour produire mieux et économiser de l'énergies localement

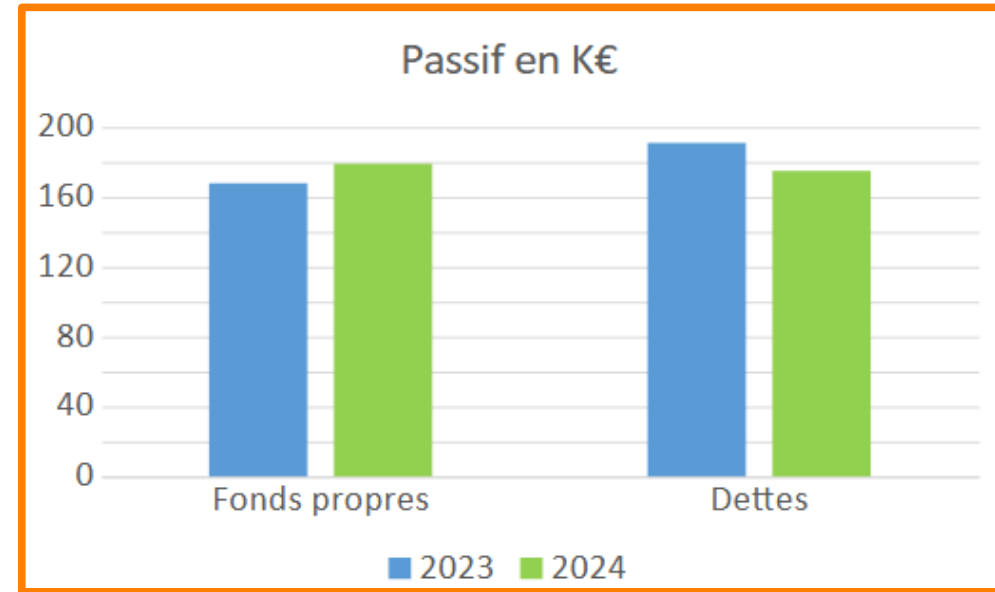
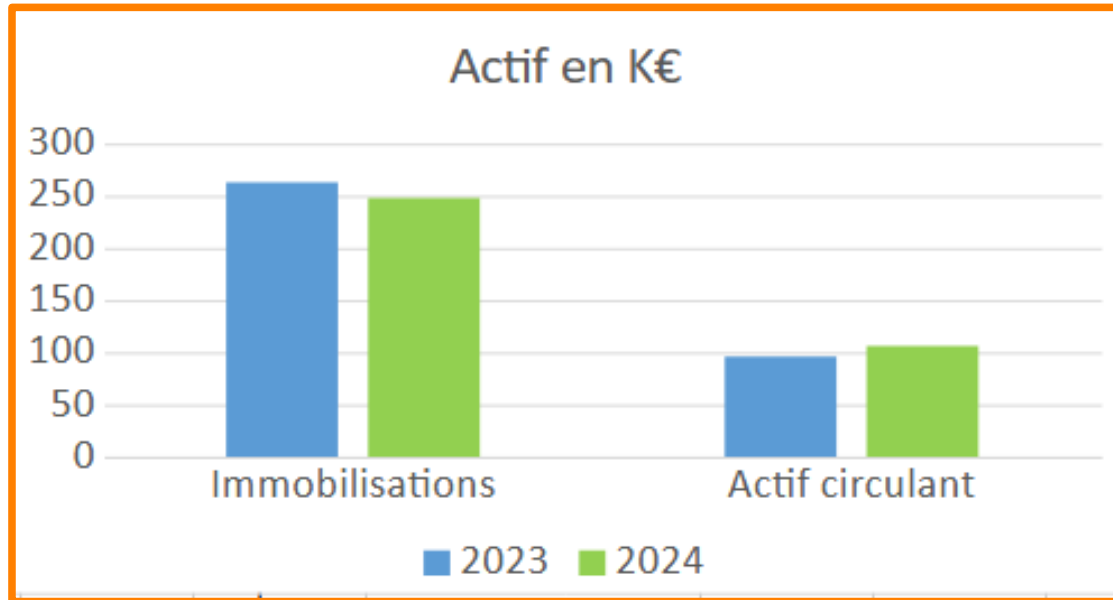


Qui donne du sens à votre engagement et à votre épargne

Rapport de gestion

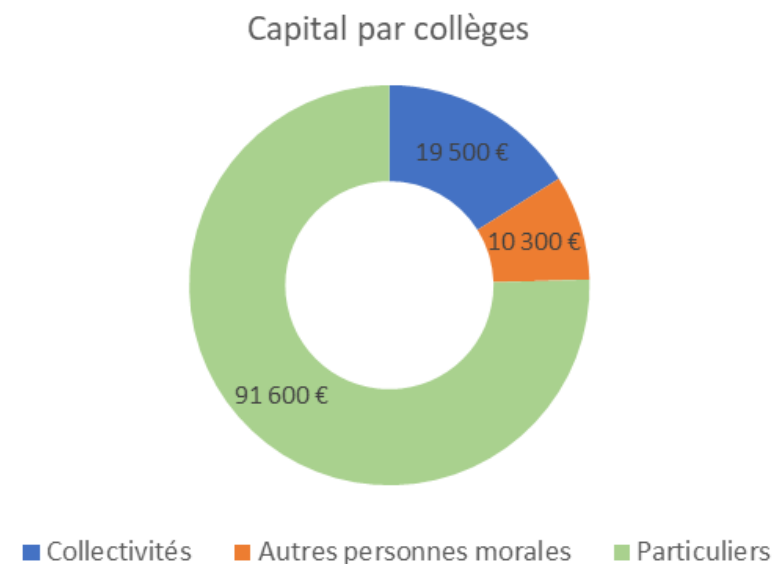
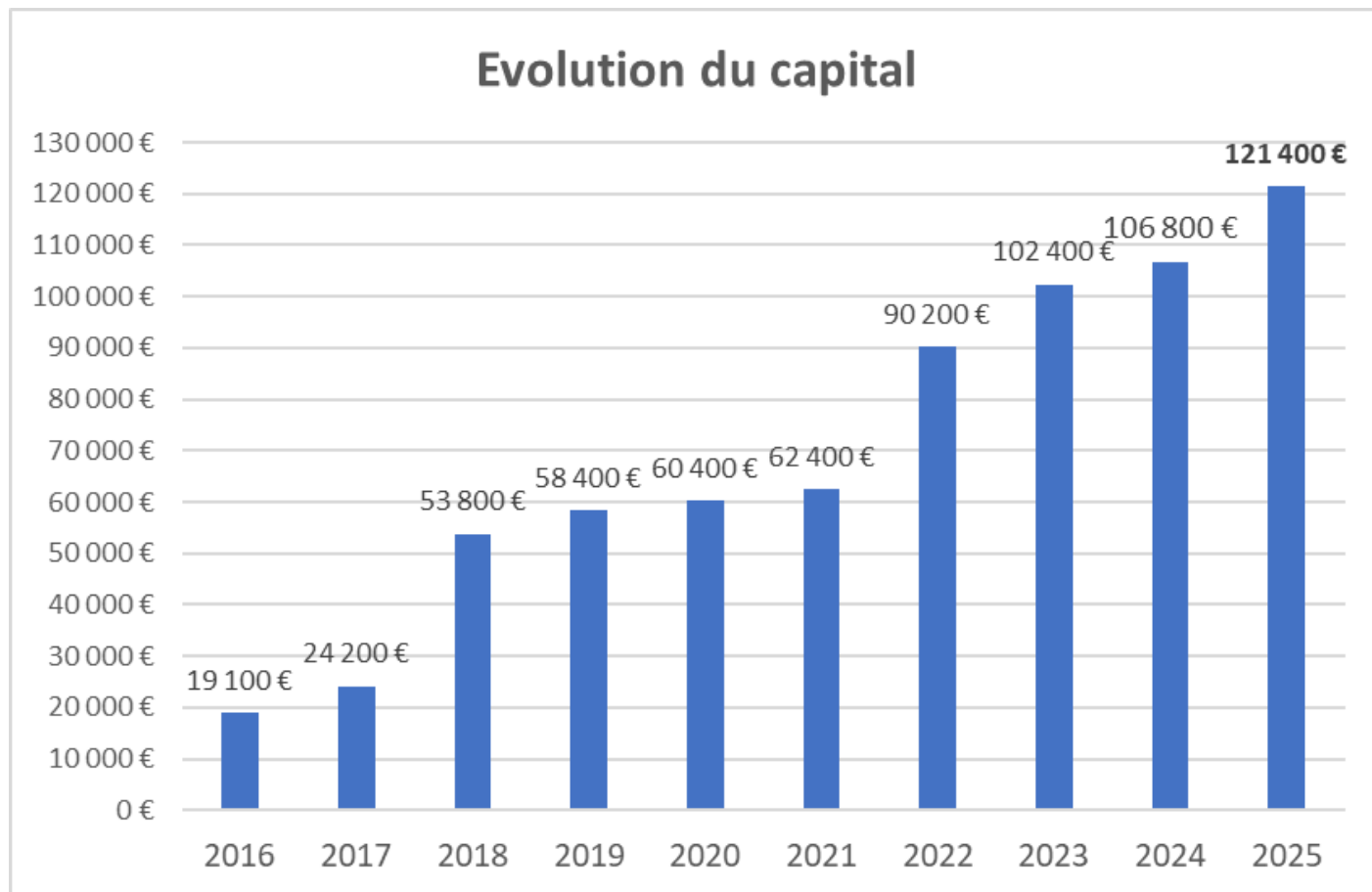


Bilan comptable 2024



2024 : Pas de nouvelles installations, pas de nouvel emprunt

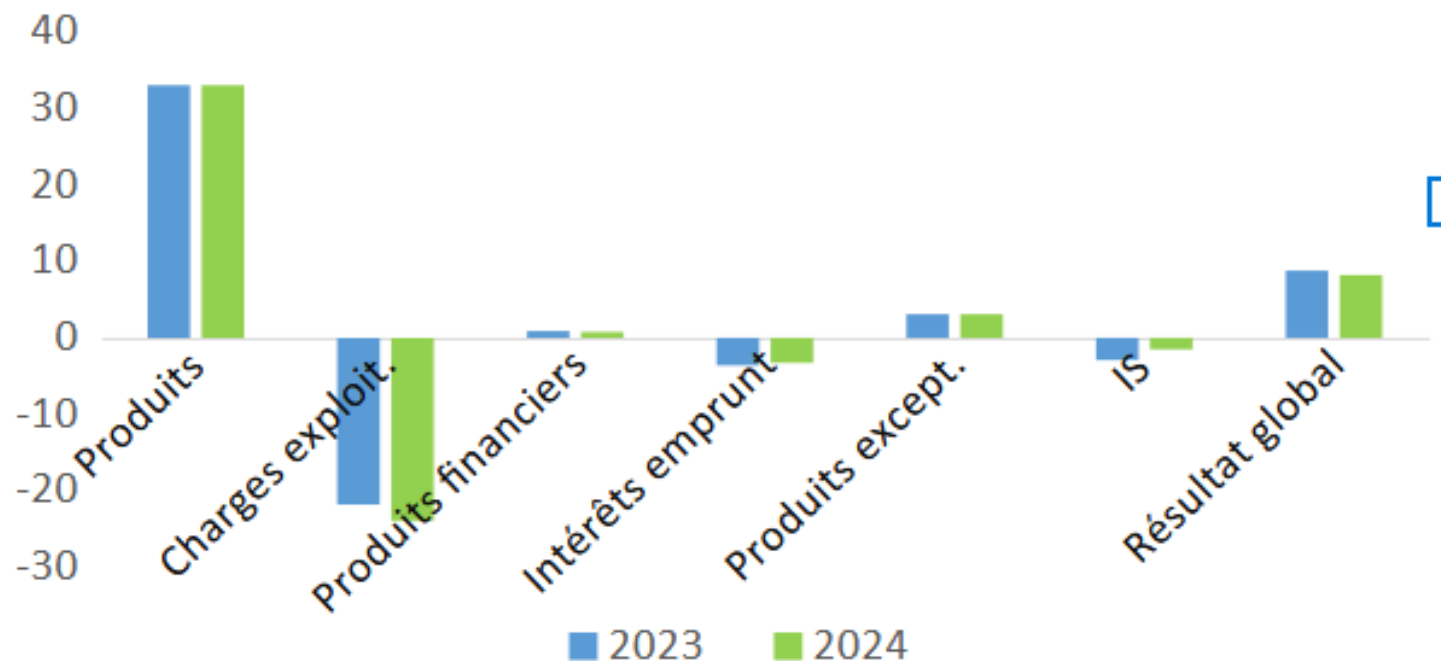
Actionnnariat au 31 Mars 2025



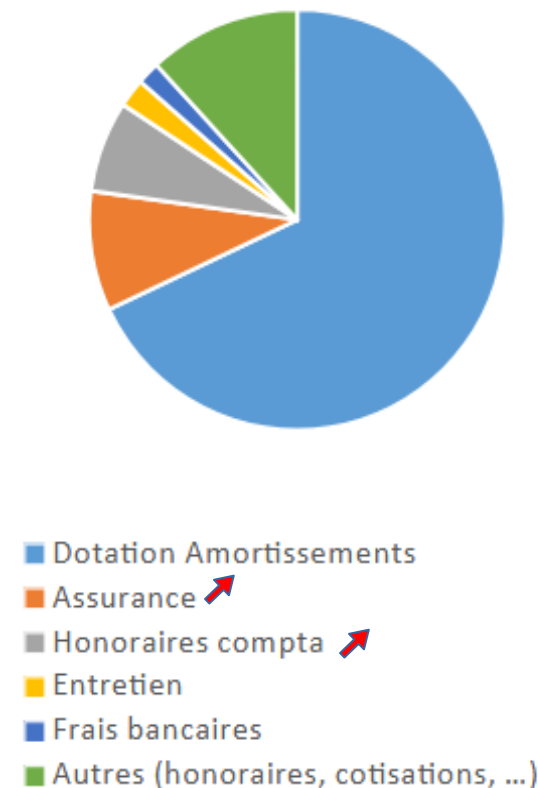
Evolution du capital en 2024 :

- Phase 1 de la levée de fond et souscription hors campagne : + 15 k€
- 1 nouvel actionnaire sur la période

Compte de résultat en K€



Charges d'exploitation 2024



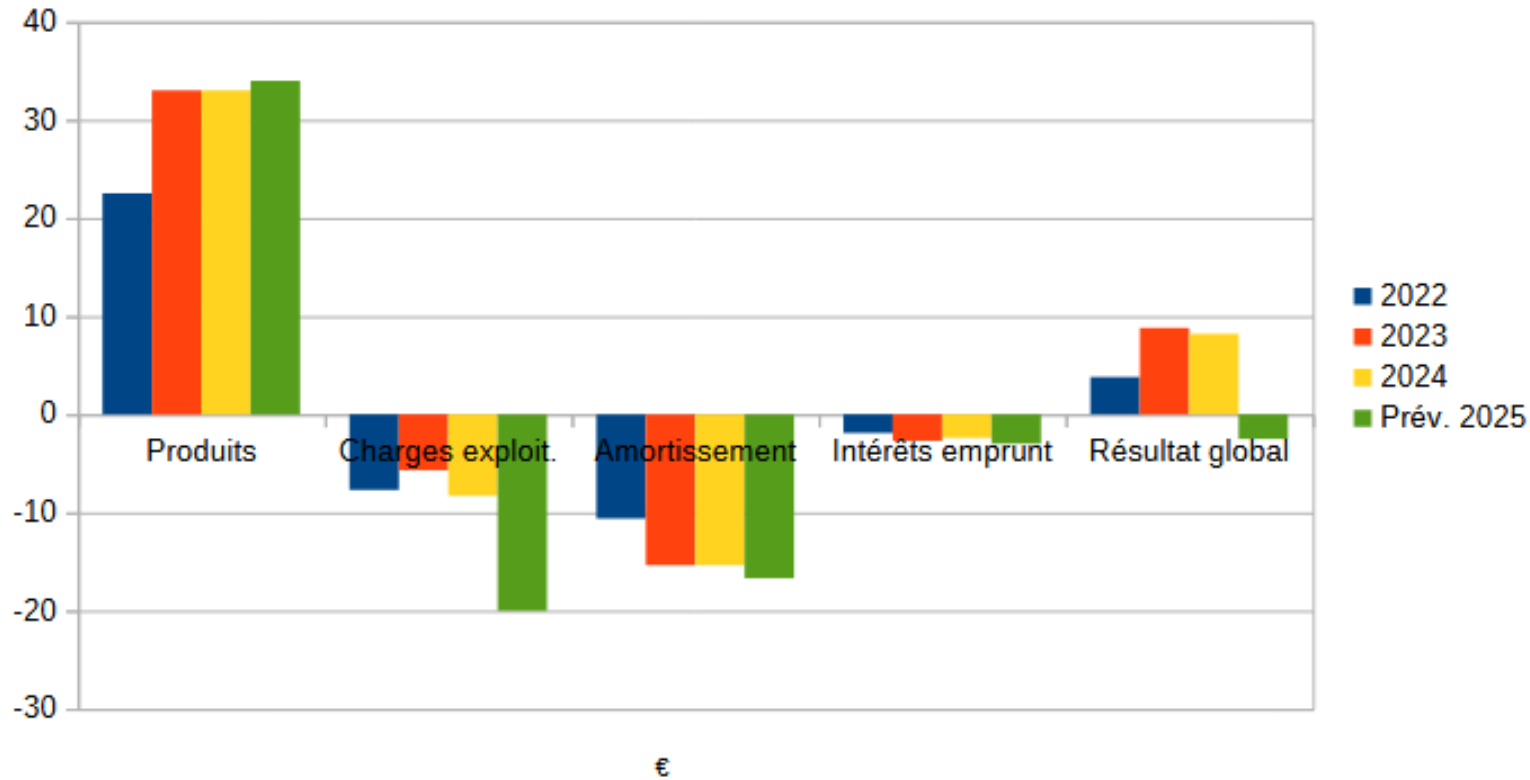
En 2024 : excédent de 8 248 € (contre 8 817 € en 2023)

Causes principales

- Baisse conjoncturelle des revenus
- Hausse de certains frais administratifs (comptable, assurance)

Perspectives exercice 2025

Résultat prévisionnel



Lancement de 2 à 4 chantiers >>

Charges non amortissables :

2 200 € par chantier

Peu ou pas encore de nouveaux revenus

Frais exceptionnels :

Mobilisation : 6 000 €

Achat panneaux Photowatt : 0,5 k€

Résultat prévisionnel exercice 2025 :

Entre -2,5 et + 1 K€

Résolutions

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion et quitus donné au conseil de gestion

- L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil de gestion, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025, faisant ressortir un bénéfice de 8 248 € (Huit mille deux cents quarante huit Euros).
- Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil de gestion pour l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice.

Résolutions

Résolution 2 : Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 8 248 € (huit mille deux cent quarante huit Euros) au titre de l'exercice considéré, décide, sur proposition du Conseil de gestion, d'affecter :

- 5 % du résultat en réserve légale, soit 412 euros (quatre cent douze euros) qui s'élèvera ainsi à 1 413 euros.
- le solde, soit 7 835 euros (Sept mille huit cent trente cinq euros), en dotation du compte de report à nouveau, qui ajouté au report à nouveau de l'exercice précédent s'élèvera à + 11 870 euros (Onze mille huit cent soixante dix euros).



Notice explicative : Lorsqu'une entreprise réalise des bénéfices, elle doit en affecter une partie en réserve légale, à raison de 5 % minimum du résultat dans la limite de 10 % du capital social.

Résolutions

Résolution 3

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil de gestion mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce , en prend acte purement et simplement.

Pour information, les conventions visées par cet article supposent que le “partenaire” ayant profité de ladite convention bénéficie d'au moins 10% des droits de vote, ce qui n'arrivera jamais du fait de notre mode de gouvernance.

Election au conseil de gestion



Conseil de Gestion

Composition actuelle et sortants

Nom	Prénom	Collège	Date de dernière élection	Renouvellement 2025
METGE	Pauline	Particulier	13/9/2024	
LAVAL	Florent	Particulier	17/9/2023	
FEURER	Chistian	Particulier	17/9/2023	
MARTIN	Gérald	Particulier	16/9/2022	Candidat sortant
VIAL	Guillaume	Collectivité	16/9/2022	A remplacer
DE FRESLON	Arnaud	Particulier	16/9/2022	Candidat sortant
DURAND	Emmanuel	Personne morale	17/9/2023	
TISSERAND	Philippe	Particulier	16/9/2022	Candidat sortant
GRIOTTIER	Jean-Bernard	Particulier	16/9/2022	A remplacer
LAVILLE	Christophe	Collectivité	16/9/2022	Candidat Sortant
LACREUSE	Michel	Particulier	13/9/2024	
MANZANILLA	Alexandre	Particulier	13/9/2024	

5 places à pourvoir



Conseil de Gestion

Candidatures

🚩 Gérald Martin – membre sortant

🚩 Arnaud de Freslon – membre sortant

🚩 Christophe Laville (Saint-Alban-de-Roche) – membre sortant collège collectivité

🚩 Sylvie Delorme – bénévole depuis fin 2024

🚩 Roland Borghi (L'Isle d'Abeau) – collège collectivité

Résolutions

Résolution 4

Élection des membres du conseil de gestion

L'assemblée générale, après avoir entendu les candidats, procède à l'élection de Gérard Martin, Arnaud de Freslon, Christophe Laville, Sylvie Delorme, Roland Borghi pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Ambitions & Perspectives 2025 et ...



Chaleur renouvelable et locale

Pour aller au-delà de la production d'électricité

Historique : fin 2024 – proposition de participation au futur réseau de chaleur de Chimilin par Forestener (7 bâtiments communaux)

Forestener ?



- Société basée à Chambéry, 2016
- Propose des solutions clé en main* de chauffage au bois local de petite et moyenne puissance
- Gouvernance
 - 1/3 les bénéficiaires (collectivités...)
 - 1/3 des structures citoyennes (Energie Partagée, 7 Centrales Villageoises de l'Isère et de Savoie)
 - 1/3 des petites entreprises locales de l'énergie (matériel)

Notre intérêt ?

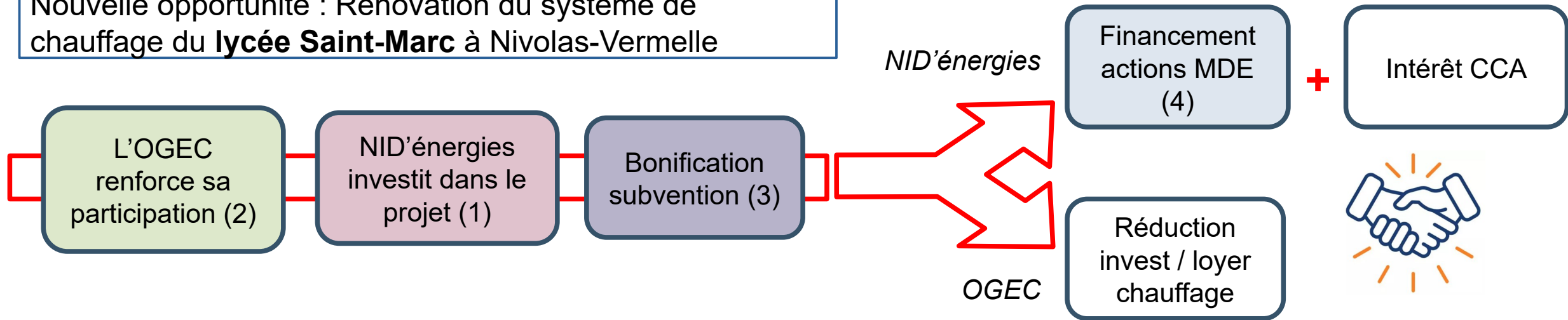
- 1) Profiter de l'expertise de Forestener en communication et animation grand public (actions communes)
- 2) Implication dans le bois-énergie
- 3) Justifier NID'énergie **S**

*Clé en main = conception, réalisation, financement, exploitation sur 15 à 20 ans

Chaleur renouvelable et locale

Montage NID'énergies - OGEC - Forestener

Nouvelle opportunité : Rénovation du système de chauffage du **lycée Saint-Marc** à Nivolas-Vermelle



(1) 3,3 k€ au capital de Forestener
+ 6 k€ de Compte Courant d'Associé (CCA, 5 % 20 ans).
+ Implication dans l'animation citoyenne pendant et après le chantier

(2) +3 k€ au capital de NID'énergies
+ 5 k€ prestation mise en place ACC à Saint-Marc.

(4) 50% de la bonification à dépenser en 20 ans en animations locales ENR / MDE.
NID'énergies pourra réaliser ces prestations contre facturation à Forestener.

(3) Bonification de 40 k€ de la subvention
Fond Chaleur de l'ADEME
Coût total du projet : 1 M

Impact trésorerie pour NID'énergies à court terme : sortie de 1,3 k€

Résolution 5

Entrée au capital de Forestener

L'assemblée générale, après avoir entendu l'argumentaire du conseil de gestion concernant l'opportunité pour NID'énergies de créer un partenariat avec la société Forestener (Chambéry) approuve les modalités suivantes :

- Souscription de 10 actions pour un montant de 3 300 € (trois-mille-trois-cents) dans les 12 mois à venir.
- Apport en compte courant d'associé pour un montant de 6 000 € (six-mille) euros, sur 20 ans avec remboursement du 20ème chaque année au taux de 5 %/an.

Développement ACC

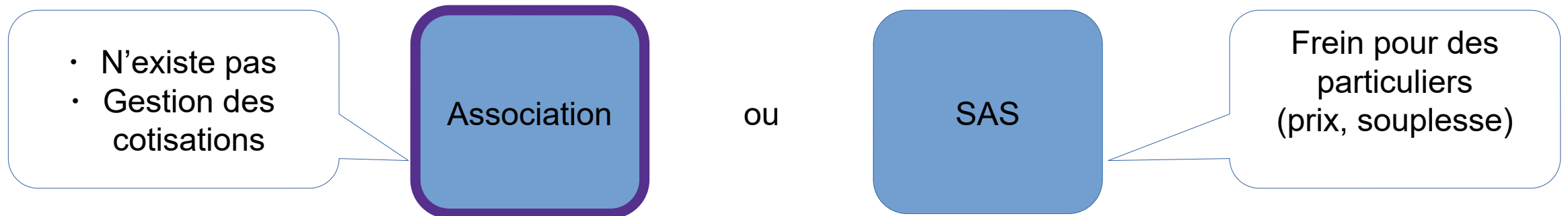
Opportunités et impacts

Baisse et disparition des tarifs d'achat >> minimiser le surplus >> auto-consommation collective

Nos opportunités :

- Saint-Marc : Pôle 1, Pôle 2, mairie de Nivolas-Vermelle...
- JDA : collège, école Jeanne d'Arc, lycée agricole de PdBv
- Val de Virieu : bâtiment de la commune, du SIVU, des Vals du Dauphiné
- Boucles de particuliers (en cours de réflexion)

ACC >> Personne Morale Organisatrice (PMO) >> quelle type de structure ?



Création d'une association

Pour porter les activités hors projets-PV

Enjeux

- Faciliter le future service de **Personne Morale Organisatrice** (PMO) pour des opérations d'ACC à venir
 - Lève les freins pour les particuliers
 - Pas besoin mise à jour coûteuse des statuts de la SAS
- Porter les activités de sensibilisation / MDE
- Faciliter le bénévolat
- Financement par subventions et dons (fondations, collectivités)
- Accueillir des services civiques
- Rentrer dans un modèle désormais standard :
1 nom = 1 association + 1 entreprise

Fonctionnement

- Nom par défaut : NID'énergies Association
- Synergies de fonctionnement avec SAS (dans un premier temps au moins)
- L'association dispose d'un siège au Conseil de Gestion de la SAS (collège Autres Personnes Morales)
- Coûts fixes annuels couverts par les cotisations
- Coûts variables couverts par prestations

Résolutions

Résolution 6

Pouvoirs au porteur

L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.